



Avant le départ



Comment participer

Pour être acceptés en tant que étudiants d'échange, il faut que votre université soit inscrite aux programmes d'échange européens ou internationaux (par exemple, l'Erasmus) ou qu'il existe un accord concernant la mobilité des étudiants entre l'université de Bologne et la vôtre.

Vous pouvez contacter le Service Relations Internationales de votre université pour vérifier l'existence de ces accords. Au cas où votre université ne prévoit aucun accord ou programme de mobilité, vous ne pourrez pas devenir étudiants d'échange. Or vous pourrez bénéficier d'autres opportunités pour les étudiants étrangers.

Tout d'abord... l'enregistrement en ligne

Pour étudier sur le campus de Ravenne dans le cadre d'un programme de mobilité internationale, vous devrez:

vérifier que votre université livre son nominatif au Service de Relations Internationales de Ravenne par courrier électronique. Une fois la demande acceptée, l'université vous enverra un courrier de confirmation. c'est seulement à ce point que vous pourrez procéder à l'enregistrement en ligne, qu'il est nécessaire de compléter avant que vous arriviez en Italie.

Informations sanitaires et médicales

Les étudiants de l'Union Européenne et hors union pourront profiter de l'assistance sanitaire selon différents moyens et modes de paiement. L'accès aux services est ouvert aux possesseurs de carte européenne d'Assurance Maladie CEAM (citoyens de l'UE) ou de l'assurance maladie (hors union).

Démarches à accomplir à l'arrivée à Ravenne

S'orienter sur le campus de Ravenne de l'université de Bologne :

Tout d'abord, vous devez déclarer votre arrivée en vous rendant au bureau du Service Relations Internationales (**via Baccarini 27, Ravenne**) pour procéder à votre inscription et obtenir le « libretto universitario », où seront écrits les résultats des examens que vous passerez pendant votre séjour.

Une fois que vous aurez obtenu ces documents, vous serez officiellement inscrits en tant que étudiants d'échange sur le campus de Ravenne.

Ensuite, vous devrez contacter votre **tuteur**, c'est-à-dire le professeur responsable de votre échange. Votre tuteur vous aidera à choisir les cours et les activités formatives et à organiser les activités didactiques et les examens au cas où vous voudriez modifier votre Learning Agreement.

Une fois que vous avez choisi les cours que vous voulez fréquenter, il est obligatoire de remplir votre « piano di studi » (plan d'études). C'est une démarche indispensable afin de certifier et enregistrer correctement les crédits acquis en réussissant les examens auprès de l'université de Bologne.

Finalement, en fréquentant les cours vous pourrez vous plonger dans la vie universitaire : vous aurez la possibilité de découvrir et profiter des services de l'université, notamment les bibliothèques, le « Centro Universitario Sportivo Bolognese CUSB » (le centre sportif universitaire) et les associations étudiantes.

